

Le neuf Avril deux mille vingt et un, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle des fêtes dans le respect des consignes sanitaires liées à l'épidémie de covid-19 et à huis clos, sur convocation du six Avril deux mille vingt et un et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Étaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Lopez Christiane, Schmidt Christelle, Laporte Lionel, Crapet Yohan, Gaubert Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien, Lacaze Christine.
Absent excusé : Flottes Hervé.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Lionel Laporte

Approbation Procès-Verbal de séance du 17 Mars 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Mars 2021 a été approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20210409/02

Compte Administratif Budget Commune 2020

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire a procédé à l'examen du Compte Administratif 2019 et constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de 117 753,43 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

a décidé, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, par vote (9 voix pour et 0 voix contre), d'approuver le Compte Administratif 2020 et par avis favorable à l'unanimité (9 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice	50 050,53 €
B Résultats antérieurs reportés	67 702,90 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 117 753,43 €

D Solde d'exécution d'investissement	344 525,45 €
--------------------------------------	--------------

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 67 000,00 €
--	---------------

Besoin de financement

AFFECTATION = C 117 753,43 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

Report en Fonctionnement R 002	117 753,43 €
---------------------------------------	---------------------

DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €
------------------------------	---------------

DCM20210409/03

Compte de gestion Budget Commune 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 dressé par le comptable du Trésor Public et invite le Conseil Municipal à approuver celui-ci par vote.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

DCM20210409/05
Vote des Taxes 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes directes locales pour 2021 à la même valeur que l'année 2020.

Pour 2021, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2020. Le taux retenu sera le taux voté N-1.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté en tenant compte du transfert du taux départemental à savoir : le taux communal (3,64 %) + taux départemental de 2020 de 20,69 %.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

Les montants des produits correspondants, perçus par la Commune en 2021, seront les suivants :

Taxe Foncière propriétés bâties :	36 106 € (24.33 %)
Taxe Foncière propriétés non bâties :	6 214 € (30.61 %)
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :	857 € (10.85 %)
Total du produit :	43 177 €

DCM20210409/06
Budget Primitif 2021 Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif 2020.

Il s'équilibre comme suit :

Dépenses :	962 262,09 €
Dépenses de Fonctionnement :	287 773,82 €
Dépenses d'Investissement :	674 488,27 €
Recettes :	962 262,09 €
Recettes de Fonctionnement :	287 773,82 €
Recettes d'Investissement :	674 488,27 €

En section de fonctionnement, les crédits dépenses engagées sont notamment :

- subventions aux associations :
- Comité du Mémorial de Ste Radegonde : 60,00 €
- Resto du cœur Rodez : 120,00 €
- Société de Chasse AUZITS-ESCANDOLIERES : 60,00 €
- Anciens Combattants FNACA : 60,00 €
- Prévention Routière Comité de l'Aveyron : 60,00 €

En section d'Investissement les crédits dépenses engagés sont notamment :

- les travaux de l'aménagement de la traverse RD 253,
- les travaux d'aménagement de terrain,
- les travaux d'aménagement d'une place.

En section d'Investissement les crédits recettes engagés sont :

- Programme de l'aménagement de la traverse RD 253, subventions : Etat (DETR) = 26 609,40 € - Région (PETR) = 24 930,00 € - Emprunt : 80 000,00 €
- Programme de rénovation énergétique du logement de l'ancienne école de ESCANDOLIERES, subventions : - Région (PETR) = 6 000,00 € - Département = 5 000,00 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

DCM20210409/07

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'AVEYRON (SIEDA) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE

Le conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de ESCANDOLIERES a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA) a constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron) en qualité de membres pilotes dudit groupement, sera l'interlocuteur privilégié des membres du groupement situés sur son territoire,

Considérant que la commune de *ESCANDOLIERES*, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de *ESCANDOLIERES* au groupement de commandes précité pour :
- L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *ESCANDOLIERES*, et ce sans distinction de procédures,

(Suite DCM20210409/07)

- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *ESCANDOLIERES*.